

DEPOT ET RETRAIT DES LICENCES



(Rallyes et Rallyes Sprint)

Epreuve
Date
Club

VOITURE n°

Ce document **DOIT** être remis à Mr/Mme :

- en cours de journée (si abandon)
- ou
- en fin de course

Attention :

Si vous êtes titulaire d'une licence annuelle (ASAF, VAS ou RACB Sport), vous avez l'obligation de rentrer le présent document pour récupérer la licence que vous aurez dû laisser en dépôt auprès de l'organisateur. Vous devez effectuer cette récupération, au plus tard, 1heure après l'ouverture du Parc Fermé d'arrivée.

Les licences non réclamées endéans ce délai seront transmises au secrétariat de l'ASAF et ne seront restituées qu'après paiement d'une amende, pour frais administratifs, de 10 € par licence.

En cas d'abandon, le véhicule DEVRA, dans tous les cas, être présenté au représentant de la Commission Technique, lequel complètera le cadre "abandon".

En cas de sortie de route, même bénigne, une déclaration d'accident devra également être rédigée, sous peine de mise hors course et d'application d'une amende automatique de 100€.

Voir Ch. I Art. 1.8.2, - Ch. VI Art 2.6.1. et 2.6. 2. - Ch. VII E Art 1.1.9 des Prescriptions Sportives de l'ASAF

RECU DES CONCURRENTS

Licence N° Licence N° Le/...../ 20...

SI ABANDON ► VERIFICATIONS TECHNIQUES OBLIGATOIRES + DECLARATION D'ACCIDENT

Le concurrent s'est présenté aux VT après sortie de route ou problème mécanique,
le/...../20...., àh

Résultat : * OK NON OK

Signature CT :

ATTENTION : si sortie de route lourde (avec impact, tonneau...) : **obligation** de se faire examiner par le médecin de l'épreuve.

Case à compléter pour récupérer les licences.

Je, soussigné(e),

pilote copilote représentant(e) *

déclare sur l'honneur ne pas avoir subi de sortie de route
 avoir subi une sortie de route et joindre à la présente ma déclaration d'accident

et déclare, également, avoir reçu en retour les 2 licences ci-dessus ce / / 20.... à h.....

Signature :

* à cocher